



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Calcul des pensions

Question écrite n° 6542

Texte de la question

M Jean Ueberschlag attire l'attention de M le ministre de la solidarité, de la santé et de la protection sociale, porte-parole du Gouvernement, sur la prise en compte, dans le calcul des pensions de retraite, des périodes de services militaires déjà rémunérées par une solde de réforme. Dans la réponse à sa question écrite n° 22807 parue au Journal officiel, Assemblée nationale, Débats parlementaires, questions, du 14 septembre 1987, son prédécesseur l'avait informé qu'un nouveau projet de loi faisait l'objet d'une consultation et qu'il serait soumis au Conseil supérieur de la fonction militaire. Il désire connaître la suite réservée à ce projet et les délais dans lesquels il serait soumis au Parlement.

Texte de la réponse

Reponse. - Un large accord avait été réalisé sur un projet de loi permettant la prise en compte dans les pensions de retraite des périodes de perception de la solde de réforme en contrepartie du reversement de son montant actualisé. Il revient au ministère de la défense de poursuivre la procédure d'élaboration de ce texte.

Données clés

Auteur : [M. Ueberschlag Jean](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6542

Rubrique : Retraites : régime général

Ministère interrogé : solidarité, santé et protection sociale, porte-parole du gouvernement

Ministère attributaire : solidarité, de la santé et de la protection sociale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 décembre 1988, page 3601